

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu le code Général de la propriété des Personne publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les articles L2125-1 et 2125-4 Vu la délibération n°VA\_DEL2016\_175 relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux,

Considérant les travaux de VRD et de requalification de la rue du petit Boulevard en zone de rencontre, avec installation d'une base de vie et de stockage, travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA STR, pour le compte de la MEL, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

**N° 2021-28384.**

### **ARRETONS**

#### **Article 1.**

A compter du 26 avril 2021 et jusqu'au 25 juin 2021, la rue du petit Boulevard sera barrée et interdite à la circulation pour tous les véhicules à l'exception des usagés voulant se rendre à l'établissement Marc Sautelet l'accès sera maintenu en permanence par l'entreprise EUROVIA STR et de procéder aux travaux de requalification de la rue en zone de rencontre. L'entreprise EUROVIA STR mettra en place une signalétique avec un itinéraire de déviation par les rues adjacentes.

**N° 2021-28384.**

**Article 2.**

Durant cette période, le stationnement des véhicules de toute nature à l'exception des véhicules secours et de lutte contre l'incendie sera interdit, Pendant ces travaux, il sera interdit de doubler et de stationner au droit des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3.**

Une base de vie et de stockage sera installée sur le trottoir à l'angle de la rue du petit Boulevard et de la rue de la Liberté.

**Article 4.**

Durant cette période, la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite sera maintenue en permanence par un itinéraire de déviation sécurisé mis en place par l'entreprise EUROVIA STR.

**Article 5.**

La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation temporaire de chantier se feront à la diligence et sous la responsabilité de l'entreprise EUROVIA STR - agence de Lille - 84 route Nationale-59710 AVELIN.

Pour une meilleure information des riverains, l'arrêté sera affiché sur les lieux d'intervention 48H avant le démarrage des travaux et l'entreprise EUROVIA STR joindra la police municipale au 03.20.34.34.34 qui pourra procéder au constat.

**Article 6.**

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à 0 euro(les travaux étant réaliser pour le compte de la MEL.

**Article 7.**

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 du Code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du Code de la route.

**Article 8.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 9.**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 LEZENNES.
- L'entreprise EUROVIA STR-agence de Lille-84 Route Nationale-59710 AVELIN.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,  
Le 20 avril 2021,  
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

22 AVR. 2021

Affiché le :



Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tél. : 03 20 43 50 50  
www.villeneuvedascq.fr